

05 avr 2024 -20:19

Appartient à [Conseil des ministres du 5 avril 2024](#)

Elections : modèle spécial de lettre de convocation pour le canton électoral de Rhode-Saint-Genèse

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant le modèle spécial de lettre de convocation à adresser aux électeurs inscrits sur la liste des électeurs des communes du canton électoral de Rhode-Saint-Genèse pour les élections du Parlement européen, de la Chambre des représentants et du Parlement flamand.

Le projet d'arrêté royal a pour objet de modifier l'arrêté royal du 22 avril 2019 et de déterminer les nouveaux modèles spéciaux de convocations pour les élections simultanées du Parlement européen, de la Chambre des représentants et du Parlement flamand.

En effet, les modèles spéciaux déterminés par l'arrêté royal du 22 avril 2019 ne sont pas adaptés pour les jeunes Belges et Européens, de 16 et 17 ans, soumis à l'obligation de vote pour l'élection du Parlement européen. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme tels pour les élections simultanées du 9 juin 2024.

Or depuis la loi du 25 décembre 2023, ces jeunes ont également le droit de voter pour le Parlement européen, ce qui n'était pas le cas aux élections de 2019. L'arrêt de la Cour constitutionnelle du 21 mars 2024 a suspendu l'article 13 de cette loi du 25 décembre 2023 et soumet le jeune Belge ou Européen à l'obligation de vote pour l'élection du Parlement européen.

Pour que ces électeurs puissent voter pour le Parlement européen, les lettres de convocation doivent être modifiées. Par la même occasion, le projet d'arrêté royal vise à intégrer une écriture inclusive non genrée pour tous les modèles spéciaux de convocations.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes
institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue de la Loi, 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 488 0511

<https://verlinden.belgium.be>

info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck

Porte-parole

+32 473 33 30 53

press@verlinden.belgium.be